

# Voter, c'est simple!

---

# CC

**Conseil communal**



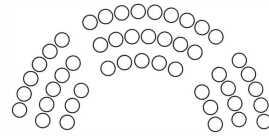
**élections  
communales  
générales 2026**  
Canton de Vaud

**Le Conseil communal est l'organe délibérant de votre commune, aussi appelé « parlement communal ». Son rôle principal est de voter le budget, les règlements communaux, les impôts locaux et de contrôler la gestion de la commune.**

## SIÈGES

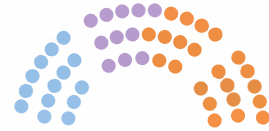
Le Conseil communal de votre commune est composé de 35 personnes. Chacune occupe une place que l'on appelle un **siège**. Ainsi, votre Conseil communal compte **35 sièges**.

Une élection a lieu tous les cinq ans afin de distribuer ces sièges aux différentes **listes** et/ou partis politiques, selon la volonté de la population.



## LISTES

**Il existe plusieurs types de listes.** Une liste regroupe parfois les candidat-e-s d'un seul parti politique, parfois de plusieurs partis qui se mettent ensemble. On peut aussi trouver des candidat-e-s sans appartenance politique qui partagent simplement les mêmes valeurs, telle une *entente communale*.



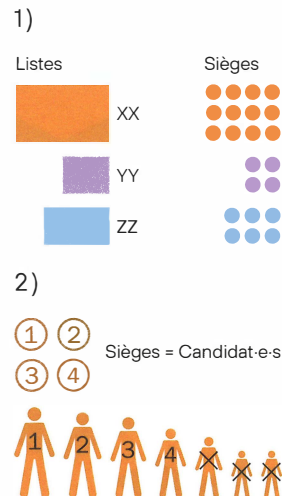
## SUFFRAGES

Chaque personne qui vote peut distribuer autant de **suffrages** (ou voix) qu'il y a de sièges disponibles au Conseil. **Vous disposez de 35 suffrages.**

Lorsque vous donnez une voix à un-e candidat-e, vous attribuez automatiquement un suffrage à sa liste. Cela s'appelle le **système proportionnel**. À la fin de l'élection, il convient de calculer 2 choses :

1) **à combien de sièges a droit une liste.** Plus une liste obtient de suffrages, plus elle obtient de sièges au Conseil.

2) **quelles personnes de la liste occuperont les sièges gagnés.** Au sein de chaque liste, ces sièges sont ensuite distribués aux candidat-e-s qui ont obtenu le plus de voix.



Glissez votre bulletin dans l'enveloppe jaune.

Glissez-y aussi vos éventuels autres bulletins en cas de votations ou d'élections au niveau fédéral, cantonal ou communal.

**Important : Ne glissez pas plus de 1 bulletin pour le Conseil communal (CC) et 1 bulletin pour la Municipalité (M) dans l'enveloppe jaune !**

Sur la carte de vote, **inscrivez votre date de naissance complète et signez.**



Glissez l'enveloppe jaune et votre carte de vote complétée et signée dans l'enveloppe grise de transmission.

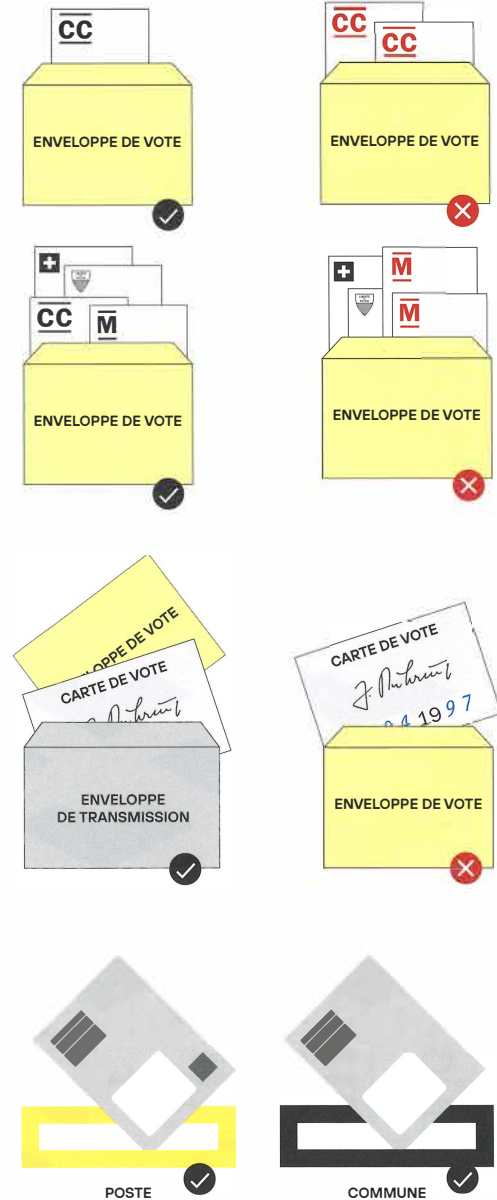
**Attention, ne mettez jamais votre carte de vote dans l'enveloppe jaune !**

Affranchissez et postez l'enveloppe grise ou déposez-la dans la boîte de l'administration communale prévue à cet effet.

Vous pouvez aussi vous rendre au bureau de vote le jour de l'élection.

**Attention aux délais prévus par votre commune pour la réception des enveloppes de vote !**

**Vérifier, signer, déposer**





## Pour que votre vote soit valide

En remplissant un bulletin de vote, vous devez respecter certaines règles. Sinon, votre bulletin est nul. Il ne sera pas pris en compte et vous aurez voté pour rien!

Utilisez uniquement les bulletins officiels!

Si vous modifiez un bulletin, faites-le toujours au stylo. **N'utilisez jamais la machine à écrire ou un ordinateur.**

Si vous décidez de biffer certains noms d'une liste, **vous devez au minimum en laisser 1.**

Si vous mettez une inscription inconvenante ou étrangère à l'élection, **votre bulletin sera annulé.**

Votre bulletin de vote est à glisser dans l'enveloppe jaune. **Attention: 1 seul bulletin pour le Conseil communal!**

### VOTER BLANC

Aucune proposition ne vous satisfait? Votez tout de même! Glissez simplement le bulletin vierge dans l'enveloppe jaune sans rien écrire dessus.

· Vous exprimez ainsi votre avis sans donner de voix à personne.

### ÉVITER LES ERREURS

Lors d'élections pour le Conseil communal, on trouve régulièrement des ajouts inutiles sur les bulletins. Ces erreurs n'annulent pas votre vote, mais ces ajouts seront ignorés lors du décompte.

Votez uniquement pour les candidat-e-s qui ont leur nom sur une liste officielle.

Ne distribuez **pas plus de 35 voix**, ce qui correspond au nombre de sièges disponibles au Conseil. Celles en trop seront ignorées du bas vers le haut.

Ne votez **pas plus de 2x** pour la même personne, même si c'est votre préférée!

N'écrivez **rien au dos** d'un bulletin.

Liste n°  
N° Nom et prénom

N° Nom et prénom  
22-01 Gumy Chantal  
22-02 Roccatti Rolf  
23-04 Cardillo Pascale  
Tante Luzette

22-01 Gumy Chantal  
22-29 Baudin Noé  
22-30 Stauffer Anne  
22-04 Cardillo Pascale 36  
22-30 Stauffer Anne 37

22-20 Yael Armin  
22-21 Delgado Kevin  
23-04 Cardillo Pascale  
23-04 Cardillo Pascale x3  
23-04 Cardillo Pascale

23-04 Cardillo Pascale  
23-04 Cardillo Pascale  
17-04 Bovey André

Liste n° 17 XX

XX

Liste n° 23 ZZ  
N° Nom et prénom  
23-01 Voilat Luc  
23-02 Burnand Joëlle  
23-03 Vesci Nadia  
17-04 Bovey André  
22-03 Rodrigues Luc

Liste n° 23 ZZ  
N° Nom et prénom  
23-01 Voilat Luc  
23-02 Burnand Joëlle  
23-03 Vesci Nadia  
17-04 Bovey André  
22-03 Rodrigues

Liste n° 22 YY  
N° Nom et prénom  
22-01 Gumy Chantal  
22-02 Roccatti Rolf  
22-03 Rodrigues Luc  
22-04 Wannaz Jules

Liste n° 22 YY  
N° Nom et prénom  
22-01 Gumy Chantal  
22-02 Roccatti Rolf  
22-03 Rodrigues Luc  
22-04 Wannaz Jules

Gumy Chantal  
Roccatti Rolf  
Rodrigues Luc  
Wannaz Jules  
Georges Mauro  
imbécile!

Gumy Chantal  
Roccatti Rolf  
Rodrigues Luc  
Wannaz Jules  
Georges Mauro  
il est super





## Distribuer vos voix

**Bon à savoir:**  
Si vous votez pour une liste et que vous n'ajoutez pas de candidat-e d'une autre liste sur le bulletin, la liste pour laquelle vous avez voté reçoit automatiquement vos 35 suffrages. C'est ce que l'on appelle voter compact.

Vous avez donc 35 suffrages (=voix) à disposition, 1 pour chaque siège du Conseil communal. Vous pouvez les distribuer de plusieurs manières:

### Liste n° 22 YY

N°	Nom et prénom
22-01	Gumy Chantal
22-02	Roccatti Rolf
22-03	Rodrigues Luc
22-04	Wannaz Jules
22-25	Theza Anne

### VOTER COMPACT – BULLETIN TEL QUEL

Vous pouvez utiliser une liste sans rien changer. Voici ce qui se passe:

- La liste n° 22 YY reçoit vos 35 voix.
- Chaque candidat-e sur le bulletin reçoit 1 voix pour le partage des sièges au sein de la liste.

### Liste n° 22 YY

N°	Nom et prénom
22-01	<del>Gumy Chantal</del>
22-02	Roccatti Rolf
22-03	<del>Rodrigues Luc</del>
22-04	Wannaz Jules

### BIFFER DES CANDIDAT-E-S

Si vous ne souhaitez pas donner de voix à certaines personnes d'une liste, vous pouvez les biffer.

- La liste n° 22 YY reçoit vos 35 voix.
- Les candidats 22-02 et 22-04 reçoivent chacun 1 voix pour le partage des sièges au sein de la liste.
- Les candidat-e-s 22-01 et 22-03 ne reçoivent pas de voix.

### Liste n° 22 YY

N°	Nom et prénom
22-01	Gumy Chantal
22-02	Roccatti Rolf
22-03	Rodrigues Luc
22-04	Wannaz Jules
22-24	Moulin Louis
22-25	Theza Anne
22-03	Rodrigues Luc

### CUMULER DES CANDIDAT-E-S

Si vous voulez favoriser certain-e-s candidat-e-s, vous pouvez les cumuler (= les mettre à double). Ils recevront ainsi 2 voix. Notez leur nom à la main en fin de liste.

- La liste n° 22 YY reçoit vos 35 voix.
- Chaque candidat-e sur le bulletin reçoit 1 voix pour le partage des sièges au sein de la liste.
- Le candidat 22-03 reçoit une 2<sup>e</sup> voix.

### Liste n° 23 XX

N°	Nom et prénom
23-01	Voilat Luc
23-02	Burnand Joëlle
23-03	Vesci Nadia
23-04	Cardillo Pascale
17-04	Bovey André
22-03	Rodrigues Luc

### Liste n° 23 XX

N°	Nom et prénom
23-01	Voilat Luc
23-02	Burnand Joëlle
23-03	Vesci Nadia
23-04	Cardillo Pascale

### Liste n° 17 ZZ

N°	Nom et prénom
22-03	Rodrigues Luc
22-03	Rodrigues Luc
23-03	Vesci Nadia
17-04	Bovey André
17-04	Bovey André

### Liste n°

N°	Nom et prénom
17-04	Bovey André
17-04	Bovey André
22-03	Rodrigues Luc
22-09	Vaudry Marthe
23-04	Cardillo Pascale

### PANACHER

Sur une liste de votre choix, vous pouvez ajouter à la main des **personnes d'autres listes**, en respectant le **nombre maximal de voix dont vous disposez**.

- La liste n° 17 ZZ reçoit 1 voix.
- La liste n° 22 YY reçoit 1 voix.
- La liste n° 23 XX reçoit vos 33 voix restants (35 moins 1 x ZZ et 1 x YY).
- Chaque candidat-e sur le bulletin reçoit 1 voix.

Si vous aimez bien les candidat-e-s, mais pas la liste ou le parti, vous pouvez **changer le nom de la liste** à la main.

- La liste n° 23 XX reçoit 4 voix (1 pour chaque candidat-e).
- La liste n° 17 ZZ reçoit vos 31 voix restantes.
- Chaque candidat-e sur le bulletin reçoit 1 voix.

### TOUT À LA MAIN

**Sur un bulletin vierge**, inscrivez librement la liste ou les candidat-e-s de votre choix, en les combinant ou en les cumulant si vous le souhaitez.

- La liste n° 22 YY reçoit 2 voix. Le candidat 22-03 aussi.
- La liste n° 23 XX reçoit 1 voix. La candidate 23-03 aussi.
- La liste n° 17 ZZ reçoit vos 32 voix restantes (35 moins 2 x YY et 1 x XX).
- Le candidat 17-04 reçoit 2 voix.

Vous pouvez également **ne pas inscrire de nom de liste**. Dans ce cas, seules quelques voix iront aux listes dont vous choisissez un ou plusieurs candidat-e-s.

- La liste n° 17 ZZ reçoit 2 voix. Le candidat 17-04 aussi.
- La liste n° 22 YY reçoit 2 voix. Les candidat-e-s 22-03 et 22-09 reçoivent chacun-e 1 voix.
- La liste n° 23 XX reçoit 1 voix. La candidate 23-04 aussi.
- Personne ne reçoit les 30 voix restantes (35 moins 2 x ZZ - 2 x YY - 1 x XX).



**Que vous soyez citoyen-ne  
suisse ou étranger-ère,  
si vous avez reçu ce matériel,  
vous avez le droit  
de faire entendre votre voix.  
Participez à la vie  
de votre commune: votez!**